



COMMUNE D'ANGEOT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023**

<i>Membres en exercice : 9</i>	<i>Présents : 7</i>	<i>Votants : 8</i>
--------------------------------	---------------------	--------------------

Par suite d'une convocation en date du 31 août 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 7 septembre 2023, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

- ✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER.
- ✓ A donné procuration : Pauline DONNA à Michel NARDIN.
- ✓ Était excusé : Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2023-29
DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les dossiers pour les projets 2024 dans le cadre du dispositif d'aide aux communes doivent être déposés avant le 15 octobre 2023.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour la réfection des trottoirs - phase 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prévoir les travaux de mise en enrobés des trottoirs
- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département du Territoire de Belfort dans le cadre des aides aux communes
- d'inscrire les montants nécessaires au budget primitif 2024
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 8 septembre 2023, et de la publication le 8 septembre 2023.



Le Maire,
Michel NARDIN